Masters Mathématiques et Informatique de la Décision et des Organisations

Procédures de candidatures en Master

1 Consulter l'offre

Je consulte l'offre de formation pour m'assurer que le contenu de la formation correspond à mon cursus.

2 La candidature

Je dépose mes candidatures via la plateforme : MyCandidature.

(Les pièces justificatives seront visibles à l'ouverture de la session de candidature).

3 A savoir

➜ Pour candidater en M1 : vous devez déposer un dossier à la mention (Mathématiques et Applications / Informatique) qui vous intéresse.

Vous y trouverez un choix de parcours à ordonner (exemple : M1 > MIAGE / I2D).

Après examen des dossiers, et en cas d'admission, la commission se réserve de droit de vous orienter vers le parcours adéquat.

➜ Pour candidater en M2 MIAGE (classique et apprentissage) : vous déposez un dossier en M2 MIAGE.

Vous y trouverez un choix de parcours à ordonner (exemple: M2 MIAGE Apprentissage > ID / IF / SITN).

Après examen des dossiers, et en cas d'admission, la commission se réserve le droit de vous orienter vers le parcours adéquat.

➜ En M2 (classique et apprentissage) sauf MIAGE : vous déposez un dossier directement pour le parcours qui vous intéresse.

4 Résultats

A la fermeture de la session de candidature, la commission d'admission compétente se réunit pour l'examen de chaque candidature. Les résultats sont communiqués à chaque candidat(e) dans les meilleurs délais.

La commission dispose d'un délai de réponse maximum de deux mois.

➜ **Je suis admis**

Il n'est possible de conserver qu'une seule confirmation à la fois. Sans confirmation dans le délai imparti, vous serez considéré comme démissionnaire et automatiquement désisté de la liste des admis.

Se rendre sur MyCandidature pour confirmer ou se désister de la candidature à laquelle vous avez obtenu une réponse favorable dans un délai de **huit jours**.

➜ **J'attends les résultats d'une autre formation du département MIDO**

1. Vous pouvez confirmer celle où vous avez obtenu le résultat d'admission et attendre l'avis des candidatures suivantes.

Il est recommandé de conserver par sécurité 1 confirmation (à moins de ne vraiment plus souhaiter s'inscrire dans ladite formation).

2. Une fois le 2ème résultat obtenu vous pourrez :

- Soit confirmer (cela vous désistera automatiquement de la confirmation précédente).
- Soit refuser (vous conserverez la 1ère confirmation).

Vos candidatures en attente de résultat ainsi que vos candidatures en liste d'attente et liste complémentaire ne seront pas impactées, elles restent en attente à moins que vous choissisiez de vous désister.

Attention ! Tout désistement est définitif.

5 Inscription administrative (IA) / Inscription pédagogique (IP)

Suite à votre confirmation sur la plateforme MyCandidature, la Scolarité Centrale de l'Université Paris Dauphine-PSL vous enverra votre convocation par mail pour procéder à votre inscription administrative en ligne.

Les dates d'ouverture des IA sont : début juillet. C'est à partir de cette date et uniquement sur convocation que votre inscription commence.

Votre inscription sera finalisée après le paiement de vos frais de scolarité et l'obtention de votre carte d'étudiant.

L'inscription pédagogique correspond au choix des options ce qui permettra de définir votre emploi du temps. Elle s'effectue auprès de votre assistante de formation. Les démarches sont à effectuer lors de la première semaine de rentrée. Les dates vous seront communiquées lors de la rentée.